

ILEUS PARALYTIQUE CHEZ UN JEUNE ENFANT TRAITÉ PAR LOPERAMIDE

Le Centre Belge de Pharmacovigilance a récemment reçu un rapport concernant un jeune enfant qui a développé un iléus paralytique après administration de lopéramide (Imodium®, Loperamide EG®, Loperamide-Ratiopharm®, Loperamide Teva®, Merck-Loperamide®). Il s'agissait d'une petite fille de 18 mois (pesant environ 10 kg) qui, en raison d'une diarrhée, a reçu 8 mg de lopéramide per os en 4 prises en moins de 24 heures. L'enfant a développé un iléus paralytique avec douleur abdominale, anorexie, pâleur et extrémités froides. L'état de l'enfant s'est amélioré après l'arrêt du traitement. La mère avait administré le lopéramide de sa propre initiative.

Dans le cas présent, les instructions figurant dans la notice n'ont pas été respectées: selon la notice, le lopéramide est contre-indiqué en dessous de l'âge de 2 ans et, chez les enfants de 2 à 6 ans, il ne peut pas être administré sans prescription ou supervision médicale. Par ailleurs, pour les enfants de 2 à 6 ans, la dose maximale journalière reprise dans la notice est de 3 mg par 10 kg de poids corporel.

L'administration de lopéramide doit toujours se faire avec la plus grande prudence. Le lopéramide est apparenté à la morphine et présente, certainement chez l'enfant, un risque d'iléus paralytique mais aussi d'effet dépressif central (p. ex. dépression respiratoire), même aux doses thérapeutiques. En cas de surdosage, la nalaxone peut être administrée comme antidote (la durée d'action du lopéramide est beaucoup plus longue que celle de la naloxone, de sorte qu'il est possible de devoir répéter l'administration de celle-ci).

Dans la prise en charge de la diarrhée, les anti-diarrhéiques tels que le lopéramide ne jouent qu'un rôle limité. En cas de selles sanguinolentes, ces médicaments sont contre-indiqués. Chez les enfants, il importe surtout d'éviter la déshydratation (en faisant boire beaucoup l'enfant) ou de la traiter (en faisant appel à des solutions de réhydratation orales ou, dans les cas graves, à une réhydratation intraveineuse).

ERRATA

Dans l'article «Traitement de la polyarthrite rhumatoïde: état de la question» paru dans les Folia de mars 2005, un tableau reprend pour les différents inducteurs de rémission une estimation du prix pour un mois de traitement pour la posologie mentionnée en regard. La posologie qui y est mentionnée pour Humira® (adalimumab) est erronée; **la posologie correcte est: 40 mg toutes les deux semaines**. Le prix mentionné est correct.